

COMMUNE DE SERGY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*DEPARTEMENT DE
L'AIN*

L'An deux mille vingt-cinq, le huit juillet

Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la convocation
03 juillet 2025*

Nombre de conseillers présents et représentés : 13

Nombre de pouvoirs : 3

Présents : Mme Catherine MOINE, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Sébastien YVES, M. Fausto SCHIRRU, Mme Jennifer BASILIO, Mme Elise MOINE, M. Paolo MARTINELLI, Mme Régine CHEVALLET, M. Eric VEYRUNES.

Pouvoirs : Mme Isabelle PICHARD donne pouvoir à Mme Catherine MOINE, M. Michael SIMON donne pouvoir à Mme Jennifer BASILIO, M. Jean-Claude CLEMENT donne pouvoir à M. Paolo MARTINELLI.

Excusés : M. Denis LINGLIN, Mme Alexandra TECHER, M. Eric BORDIER, Mme Tiphaine PROST.

Secrétaire de séance : M. Philippe RICO

N°2025.027 Objet – Délibération portant sur l'autorisation à Madame le Maire de signer les devis d'aménagement de l'accessibilité de la Mairie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant ce qui suit :

La municipalité souhaite se conformer aux obligations réglementaires en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, dossier reporté à plusieurs reprises au cours des dernières années.

Le projet a été confié au bureau de maîtrise d'œuvre Archigraph, qui a élaboré plusieurs propositions d'aménagement. Ces propositions ont été présentées et validées par la commission Aménagement.

La prochaine étape consiste désormais à consulter les entreprises en vue de retenir une offre et de signer un devis permettant le lancement des travaux à l'automne 2025.

Il est rappelé que le projet a fait l'objet d'une inscription budgétaire à hauteur de 80 000 € TTC au budget communal.

Cependant, au regard des arbitrages opérés par la commission, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer un devis pouvant aller jusqu'à 60 000 € HT, afin de permettre l'engagement du chantier dans des délais compatibles avec le calendrier estival, et ce sans nécessité de convoquer une nouvelle séance du conseil municipal.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer un devis de travaux pour l'aménagement d'accessibilité de la Mairie à hauteur de 60 000 € H.T.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire de la présente délibération.

A Sergy, le 08 juillet 2025

Le Maire, C. MOINE

